

Note de présentation des comptes administratifs 2024

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

A cet égard, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation de la collectivité.

De plus, le décret 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières impose la publication en ligne de cette note explicative de synthèse, afin de garantir une information claire et accessible aux citoyens.

1. Les éléments de contexte

L'année 2024 a été marquée par une inflation toujours élevée entraînant des conséquences importantes sur la trajectoire financière des collectivités et plus particulièrement au niveau des dépenses, que ce soit en fonctionnement (énergie, alimentation, contrats de prestations de services, dépenses de personnel,) ou en investissement (accroissement des enveloppes financières des opérations).

Les relations financières avec les communes membres représentent toujours la part la plus importante de nos dépenses de fonctionnement (43% des dépenses réelles de fonctionnement).

Dans un contexte d'augmentation de la demande de services publics accompagné d'une tension du marché du travail, les dépenses de personnel sont en augmentation et représentent 18% des dépenses réelles de fonctionnement.

Concernant les recettes fiscales, il n'a pas été acté d'augmentation des impôts pour lesquels ACCM dispose d'un pouvoir de taux (cotisation foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ou de montant (taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

Nos importants investissements, présents et à venir, sont conditionnés par l'optimisation de nos financements et des contrats de partenariat avec nos partenaires institutionnels que sont le Département, la Région et l'Etat. En 2024, nous avons soldé le contrat CDDA avec le Département, et débuté le contrat 2023-2028 « Nos Territoires d'Abord » (NTDA) conclu avec la Région.

Enfin, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit durant l'exercice.

D'autre part, le conseil communautaire du 20 juin 2024 a adopté le pacte financier et fiscal d'ACCM qui se donne pour objectifs de :

- mieux connaître son territoire et ses ressources financières et fiscales ;
- analyser la capacité fiscale contributive et soutenable pour les habitants ;
- optimiser les recettes de fonctionnement de l'EPCI et de ses communes membres tout en maîtrisant la pression fiscale sur les contribuables ;
- identifier les leviers financiers et fiscaux mobilisables pour dégager de nouveaux moyens d'actions ;
- planifier financièrement des projets à la fois intercommunaux et communaux.

Il s'agissait ainsi d'éclairer la soutenabilité des ambitions communautaires pour les six années à venir, tout en renforçant la solidarité sur le territoire.

2. Le projet politique

Le projet politique se décline en 3 axes majeurs que sont le développement et l'attractivité du territoire, l'amélioration du cadre de vie et la solidarité et la cohésion du territoire.

Pour chaque axe, les principales réalisations sont :

A. Développement et attractivité

- Développement économique et aménagement numérique, promotion du tourisme, mobilités et déplacements, conservatoire du Pays d'Arles



- Requalification de la zone Fourchon : lancement du marché de maîtrise d'œuvre
- Labélisation Parc + Ecopôle Bois de Leuze (Saint-Martin-de-Crau) et Roubian (Tarascon)
- Raccordement entre la rue Galilée et la rue Rainard
- Pôle ICC : finalisation de l'étude de définition du projet (AMI France 2030)
- Mise en place d'un fonds d'aide à l'investissement à destination des artisans et commerçants
- Lancement de la nouvelle marque « le Cœur de la Provence » et de son site internet dédié
- Conservatoire : organisation de 170 concerts et manifestations culturelles
- Pilotage selon une recherche d'efficacité, de la DSP mobilité et du PPI associé, par le suivi financier, administratif, technique et réglementaire pour la période 2024-2030
- Mise en œuvre de la nouvelle DSP et démarrage du service de location des vélos électriques
- Déploiement des 38 valideurs pour l'Open payment dans les véhicules des lignes régulières (hors scolaires)

- Renouvellement de la charte graphique sur les 402 têtes de poteaux d'arrêts de bus du réseau, soit 804 faces modifiées sur les 6 communes

B. Amélioration du cadre de vie

- Gestion des déchets ménagers et assimilés, eau et assainissement, aménagement et protection contre les risques, développement durable, grands contrats partenariaux



- Mise en conformité des 5 déchetteries du territoire
- Acquisition de bennes à ordures ménagères, de bacs roulants et de composteurs
- Pôle d'Echanges Multimodal d'Arles : lancement de la maîtrise d'œuvre aménagement du bâtiment voyageur et du parvis de la gare + signature de la convention site pilote quartier gare – entrée de ville
- Canal de la Haute Crau : achèvement de la phase 1 + lancement de la phase 2
- Poursuite des grands contrats partenariaux (NPNRU, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain)
- Renouvellement des canalisations principales d'eaux usées d'Arles sur près de 2km entre la Roquette et le rond-point des Allèges (avenue Vissac)
- Aménagement d'un 3^{ème} réservoir d'eau potable au lieu-dit de Margaillan
- Renouvellement des canalisations AEP et eaux usées sur les hameaux d'Arles
- Renouvellement des canalisations AEP et eaux usées et pluvial sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer
- Création d'une unité de traitement des eaux usées au secteur clos Perrot à Saint-Martin-de-Crau

C. Solidarité et cohésion du territoire

- Emploi et insertion, politique de la ville, habitat



- Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi : accompagnement de 750 personnes, 73 000 heures d'insertion
- Approbation et mise en œuvre du Contrat de ville 2024-2030
- Finalisation du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat
- Travaux d'élaboration de la nouvelle délégation d'aides à la pierre 2025-2030
- Mise en œuvre de la réforme locative sociale
- Etude-action pour la mise en place d'un nouveau plan de sauvegarde sur la copropriété des Ferrages à Tarascon
- Signature et mise en œuvre de la nouvelle DSP des aires d'accueil des gens du voyage

3. Les chiffres clés

A. Les résultats 2024

ACCM dispose de :

- 1 budget principal
- 3 budgets annexes de SPIC : eau, assainissement, transport
- 4 budgets annexes de zones économiques : Ferrand, Roubian, Montmajour, Papèteries Etienne

Budget Principal

Budget Principal			
NATURE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	96 483 754,12 €	12 332 505,45 €	108 816 259,57 €
Dépenses	92 864 160,17 €	15 309 540,18 €	108 173 700,35 €
Résultat exercice 2024	3 619 593,95 €	- 2 977 034,73 €	642 559,22 €
Report antérieur	7 172 314,14 €	1 133 517,82 €	8 305 831,96 €
Résultat de clôture	10 791 908,09 €	- 1 843 516,91 €	8 948 391,18 €

Restes à réaliser en recettes	- €	3 377 665,06 €	3 377 665,06 €
Restes à réaliser en dépenses	- €	6 007 508,31 €	6 007 508,31 €
Solde restes à réaliser	- €	- 2 629 843,25 €	- 2 629 843,25 €

Budget annexe de l'eau

Budget annexe de l'eau			
NATURE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	10 207 528,20 €	2 893 940,94 €	13 101 469,14 €
Dépenses	9 735 148,21 €	2 362 742,98 €	12 097 891,19 €
Résultat exercice 2024	472 379,99 €	531 197,96 €	1 003 577,95 €
Report antérieur	4 314 365,94 €	1 000 933,80 €	5 315 299,74 €
Résultat de clôture	4 786 745,93 €	1 532 131,76 €	6 318 877,69 €

Restes à réaliser en recettes	- €	832 431,00 €	832 431,00 €
Restes à réaliser en dépenses	- €	1 356 155,39 €	1 356 155,39 €
Solde restes à réaliser	- €	- 523 724,39 €	- 523 724,39 €

Budget annexe de l'assainissement

Budget annexe assainissement			
NATURE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	11 328 154,58 €	4 342 671,28 €	15 670 825,86 €
Dépenses	9 054 045,99 €	6 065 227,48 €	15 119 273,47 €
Résultat exercice 2024	2 274 108,59 €	- 1 722 556,20 €	551 552,39 €
Report antérieur	6 075 490,02 €	430 372,76 €	5 645 117,26 €
Résultat de clôture	8 349 598,61 €	- 2 152 928,96 €	6 196 669,65 €

Restes à réaliser en recettes	- €	1 265 045,08 €	1 265 045,08 €
Restes à réaliser en dépenses	- €	1 928 232,70 €	1 928 232,70 €
Solde restes à réaliser	- €	663 187,62 €	663 187,62 €

Budget annexe des transports

Budget annexe réseaux de transports			
NATURE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	11 248 995,96 €	228 862,14 €	11 477 858,10 €
Dépenses	11 100 618,91 €	1 208 306,92 €	12 308 925,83 €
Résultat exercice 2024	148 377,05 €	- 979 444,78 €	- 831 067,73 €
Report antérieur	1 065 474,17 €	737 417,76 €	1 802 891,93 €
Résultat de clôture	1 213 851,22 €	- 242 027,02 €	971 824,20 €

Restes à réaliser en recettes	- €	- €	- €
Restes à réaliser en dépenses	- €	119 572,73 €	119 572,73 €
Solde restes à réaliser	- €	119 572,73 €	119 572,73 €

Budgets annexes de zones

	ZAE Ferrand	ZAE Roubian	ZAE Montmajour	ZAE Papeteries Etienne
Résultat de fonctionnement	- €	3 373,24 €	12 196,08 €	371 476,00 €
Report antérieur	571 990,45 €	541 793,37 €	1 314 387,61 €	75 000,00 €
Résultat de clôture	571 990,45 €	538 420,13 €	1 326 583,69 €	446 476,00 €
Résultat d'investissement				
Résultat d'investissement	- 1 992,28 €	- 912,49 €	474 899,23 €	- 942 227,52 €
Report antérieur	- 970 432,39 €	- 1 709 911,35 €	- 912 631,44 €	- 30 014,06 €
Résultat de clôture	- 972 424,67 €	- 1 710 823,84 €	- 437 732,21 €	- 972 241,58 €

B. L'emprunt

Les emprunts se ventilent sur le budget principal et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Budget	CRD au 1/01/2024	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD au 31/12/2024
Budget principal	22 318 551,28 €	2 063 761,89 €	371 214,84 €	2 434 976,73 €	20 254 789,39 €
Budget annexe de l'eau	2 268 164,28 €	401 297,17 €	101 699,80 €	502 996,97 €	1 866 867,11 €
Budget annexe de l'assainissement	10 972 863,32 €	1 167 008,95 €	240 120,69 €	1 407 129,64 €	9 805 854,37 €
	35 559 578,88 €	3 632 068,01 €	713 035,33 €	4 345 103,34 €	31 927 510,87 €

C. Les indicateurs financiers

Les indicateurs de suivis financiers sont :

- Le taux d'épargne brute qui mesure la part des recettes courantes non consommées par le financement des dépenses de fonctionnement

- L'épargne nette qui représente la ressource disponible, après paiement de la dette, pour le financement des investissements
- La capacité de désendettement : critère de solvabilité particulièrement scruté par les banques et les investisseurs (le seuil d'alerte étant de 8 ans)

	2023		2024	
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations
BUDGET PRINCIPAL - en K€				
recettes réelles de fonctionnement	90 224	90 014	94 089	94 971
dépenses réelles de fonctionnement	87 186	83 757	91 065	87 148
épargne brute	3 038	6 256	3 024	7 823
tx d'épargne brute	3%	7%	3%	8%
remboursement capital dette	2 033	2 033	2 064	2 064
épargne nette	1 005	4 223	960	5 759
capital restant dû au 31/12	22 319	22 319	20 255	20 255
capacité de désendettement	7,35	3,57	6,70	2,59

	2023		2024	
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations
BUDGET CONSOLIDE - en k€				
recettes réelles de fonctionnement	118 390	120 192	124 204	125 354
dépenses réelles de fonctionnement	111 105	106 001	118 337	113 179
épargne brute	7 285	14 191	5 868	12 175
tx d'épargne brute	6%	12%	5%	10%
remboursement capital dette	3 678	3 678	3 632	3 632
épargne nette	3 608	10 513	2 235	8 543
capital restant dû au 31/12	35 560	35 560	31 928	31 928
capacité de désendettement	4,88	2,51	5,44	2,62